

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	08 octobre 2019	<b>Séance du : 30 octobre 2019</b>
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 30 octobre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	Votes : <b>38</b>	
Présents : 27	Pour : 38	
Absents : 7	Contre :	
Représentés : 11	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieurans Cabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Daniel VIALA (Mérifons), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Gérald VALENTINI (Valmascle), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

### **Objet : Eau et assainissement – Equipements et raccordements aux installations existantes du nouveau champ captant du clocher – Canet – Demandes de subventions**

Monsieur REVEL informe les membres du Conseil communautaire que la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de la commune de Canet, finalisé en janvier 2015, a mis en avant une première tranche de travaux qui consiste à régulariser la ressource communale des forages du clocher.

En effet, le site du Clocher dispose d'une autorisation de prélèvement de 70 m<sup>3</sup>/h et de 625 m<sup>3</sup>/jour. La consommation actuelle en période de pointe peut atteindre 1 200 à 1 400 m<sup>3</sup>/jour. Elle dépasse donc l'autorisation préfectorale.

Le prélèvement est jugé insuffisant en vue des besoins actuels et futurs évalués par le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

Ainsi, les travaux sur le champ de captage d'eau potable sont considérés comme prioritaires dans le Schéma Directeur d'Alimentation d'Eau Potable (SDAEP).

Faisant suite aux conclusions de l'étude de son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et à l'avis favorable de l'hydrogéologue agréé sur le nouveau champ captant du Clocher, la Communauté de

communes du Clermontais souhaite remédier dans les meilleurs délais aux problèmes rencontrés en matière d'alimentation en eau de la commune de Canet, par :

- La création du nouveau champ captant du Clocher avec les autorisations administratives nécessaires à l'exploitation du site de captage ;
- Le raccordement et l'équipement du nouveau champ captant aux infrastructures d'eau potable actuelles ;
- L'abandon et la déconnexion de l'actuel forage de reconnaissance FR98 utilisé en secours.

Les travaux de forage réalisés fin 2018 et début 2019 se sont révélés positifs par la création de deux nouveaux forages F\_2018 et F\_2019, dans l'enceinte du Périmètre de Protection Immédiat (PPI) existant des forages F\_Ouest et F\_Est du Clocher. L'ensemble constituant ainsi le nouveau champ captant du Clocher.

Il s'agit donc aujourd'hui d'approuver ces travaux et de solliciter les financeurs dans le cadre des travaux relatifs :

- A l'équipement électromécanique, hydraulique et les automatismes des nouveaux forages,
- A la mise en sécurité du nouveau champ captant du Clocher (chambre de captages),
- Au raccordement du nouveau champ captant aux installations existantes,
- A la condamnation du forage de reconnaissance FR98.

Les travaux d'équipement du nouveau champ captant sont estimés à 474 006 € HT.

Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire :

- D'adopter le projet de travaux suivants à réaliser sur la commune de Canet :
  - Equipement du nouveau champ captant d'eau potable dont le coût est évalué à 474 006 € HT.
- De s'engager à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon.
- De solliciter auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental de l'Hérault et Etat (DETR) une subvention la plus élevée possible.
- D'autoriser le Conseil Départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**ADOpte** le projet de travaux sur la commune de Canet tels que décrits ci-dessus,

**S'ENGAGE** à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc-Roussillon,

**SOLLICITE** auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental de l'Hérault et Etat (DETR), une subvention la plus élevée possible,

**AUTORISE** le Conseil Départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant,

**AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontois,



Jean-Claude LACROIX